



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1303

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 14 février 2022, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1303 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 23 février 2022.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Sharon Godbout
greffe@ville.mascouche.qc.ca